



1

Jours

# Les dispositifs d'épargnes salariales

dans RESSOURCES HUMAINES - REMUNERATION MASSE SALARIALE / Réf : JUR-REMU-4

## Objectifs de la formation

- Identifier les différents types d'épargnes salariales
- Utiliser efficacement les dispositifs d'épargnes salariales

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Examiner l'intéressement et la participation aux résultats de l'entreprise

- Définition
- Champ d'application
- Mode de calcul
- Mettre en place un accord

#### 2. Décrire le Compte Epargne Temps (CET)

- Définition
- Condition de création
- Anticiper le départ du salarié

#### 3. Définir le Plan d'épargne d'entreprise (PEE, PEI, PERCO)

- Définition
- Condition de création
- Maîtriser l'aspect fiscal et social



## Après midi

### 4. Examiner la stock-option

- Connaître leurs modalités d'attribution
- Connaître le régime fiscal
- Modalités d'attributions gratuites

### 5. Identifier les épargnes liées à la retraite

- Connaître article 83-PERE
- Connaître article 39 du CGI à jour de la loi 28 décembre 2018

## Pré-requis

Maîtrise des bases de la gestion

## Public cible

Dirigeant, directeur des ressources humaines, directeur financier, gestionnaire de paie, collaborateur de cabinet comptable et de centre de gestion

## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.



## Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



### LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



